



COMMUNE DE BAGNOLS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal **13 juin 2024**

Date de convocation et d'affichage : 10 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 14

Président : Jean-François FADY, maire

Membres présents à la séance :

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LEROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Richard BÉGHIN, Bastien CARRON, Agnès FELLER, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, Rodolphe LEBRAVE, Joëlle PERRELLE.

Membres absents excusés : Catherine FORTUNE a donné pouvoir à Joëlle PERRELLE, Patrick LEGRAIN a donné pouvoir à Richard BÉGHIN

Absents : Julien GUTTY

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Audrey BARON-GUTTY est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Décision du maire par délégation pour demande de subvention dans le cadre du Partenariat Territorial
- Décision du maire par délégation pour demande de subvention dans le cadre des amendes de police
- Délibération pour la signature de la convention CCBPD pour le théâtre amateur
- Présentation bilan financier 2023 de la commune
- Délibération pour nouvelle convention avec La Poste
- Délibération pour la convention territoriale globale avec CCBPD
- Modification de la délibération Autorisation spéciale d'absence / garde enfant malade
- Informations des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 mai 2024 a été transmis par courriel à l'ensemble du Conseil municipal. Il est validé.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ET DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêtés du maire

- DP Hilmi : pose de panneaux photovoltaïques : accord
- Arrêtés de circulation

Décisions prises par le maire par délégation

- Demande de subvention pour l'équipement de stores des fenêtres de l'école dans le cadre du Partenariat Territorial
- Demande de subvention pour l'achat de barrières assurant la sécurité des enfants de l'école

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 20240613-01 - Signature de la convention CCBPD pour le théâtre amateur

Monsieur le maire indique que les communes partenaires de la présente convention souhaitent mutualiser leurs moyens afin d'organiser un spectacle commun associant les compagnies de théâtre amateur du territoire Beaujolais Pierres Dorées.

Ce projet concerne 8 des 14 compagnies de théâtre recensées sur le territoire Beaujolais Pierres Dorées pour un spectacle dont le thème est « A table ». Au regard des objectifs poursuivis par les communes partenaires à des fins de réalisation d'un spectacle commun et de l'intérêt pour le territoire, les communes décident de porter conjointement le projet.

Les partenaires s'engagent à organiser et financer un événement culturel associant les compagnies de théâtre amateur résidant sur leur territoire et contribuant au rayonnement culturel local du territoire Beaujolais Pierres Dorées. La représentation aura lieu le 19 octobre 2024 au Domaine des communes situé à Anse, mis à disposition gracieusement par la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise en œuvre dans lesquelles les partenaires s'engagent à organiser et financer conjointement le projet. Il s'agit notamment de : définir les modalités organisationnelles et de financement du projet, fixer les modalités techniques du partenariat entre les partenaires, fixer les modalités financières des communes partenaires envers la commune de Morancé qui assurera le portage administratif et financier du projet.

Le présent événement sera organisé par un groupe de travail dédié émanant de la Commission Culture de la CCBPD.

La commune de Morancé assure le portage administratif et financier de l'événement. A ce titre, elle porte les engagements juridiques et assure la gestion financière et comptable liée à l'événement (mandatement, titres de recettes, constitution de régie, convention de mécénat, etc.).

La participation des communes partenaires sera versée selon les modalités suivantes : 60 % de la participation prévisionnelle (selon le montant présenté en annexe n°3 de la présente convention) versée dans un délai de 30 jours à compter de la prise d'effet de la présente convention, le solde sera versé après la réalisation du projet et à réception du bilan financier du projet.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat jointe à la présente et d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat relative à l'organisation du spectacle des compagnies de théâtre amateur du territoire Beaujolais Pierres Dorées et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la convention.

Le vote de la délibération est ajourné dans l'attente d'informations complémentaires.

Délibération 20240613-02 : Délibération pour nouvelle convention avec La Poste

La commune de Bagnols et La Poste assure le service d'agence postale dans le cadre d'une convention de partenariat. Pour rappel, celle-ci définit les modalités de collaboration afin de fournir les services d'une agence postale au sein de la commune de Bagnols.

Ce service appelé « La Poste Agence Communale » désigné par LPAC, offre les prestations postales courantes, conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

La convention actuellement en vigueur arrive à échéance le 15 juillet 2024, il convient donc de la renouveler. La nouvelle convention proposée à la signature de la commune de Bagnols reprend les termes de la précédente, tant sur les services, les moyens de les fournir ainsi que sur les conditions financières.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention LPAC avec La Poste.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 20240613-03 : Délibération pour la convention territoriale globale avec CCBPD

La communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) met en place une Convention Territoriale Globale (CTG). Il s'agit d'une convention de partenariat qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille en cohérence avec les politiques locales.

Cette CTG généralisée à l'ensemble de notre territoire communautaire permet de fixer des priorités sur une période pluriannuelle et oriente les moyens mobilisés dans les différentes conventions de financements, avec la CAF. La CTG est devenue le cadre d'échanges entre la CAF et la CCBPD.

La convention décrit 11 objectifs rassemblés dans 3 axes de compétences répartis dans 3 commissions : petite enfance, enfance jeunesse et sociale. Un comité de pilotage est mis en place afin de veiller à mener à bien les objectifs définis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention territoriale globale avec la CCBPD.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 20240613-04 : Modification de la délibération concernant les autorisations spéciales d'absence pour la garde d'enfant malade

Vu la délibération n° 20220616-05 du 16 juin 2022 fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence pour le personnel communal ;

Il convient de la compléter en fixant la durée des autorisations d'absence pour garde d'enfant malade. Le tableau ci-dessous en définit les modalités pour les agents de droit commun.

BÉNÉFICIAIRES	DURÉE DES AUTORISATIONS D'ABSENCE
Agent à temps complet	= obligations hebdomadaires de service + 1 jour <i>Exemple : agent travaillant 5 jours par semaine, 5 + 1 = 6 jours</i>
Agent à temps non complet	= (obligations hebdomadaires de service d'un agent à temps complet + 1 jour) X quotité de travail (.../35ème)

	<i>Exemple : agent travaillant 17h30 (17,5/35ème) sur 5 jours, (5 + 1) x 17.5/35 = 3 jours</i>
Agent à temps partiel	= (obligations hebdomadaires de service d'un agent à temps complet + 1 jour) X quotité de travail (%) <i>Exemple : agent travaillant à 80 %, (5 + 1) x 80% = 4.8 jours soit 5 jours</i>

Conditions d'octroi :

- délibération précisant la possibilité pour l'autorité territoriale d'accorder une autorisation d'absence ;
- l'autorité territoriale accorde les autorisations d'absence sous réserve des nécessités de service et de la production de justificatifs ;
- l'âge limite des enfants est de seize ans (aucune limite d'âge pour les enfants handicapés) ;
- autorisations accordées par famille, quel que soit le nombre d'enfants ;
- le décompte des jours octroyés s'effectue par année civile (01/01 au 31/12) ou par année scolaire pour les agents travaillant selon ce cycle ;
- aucun report n'est autorisé d'une année sur l'autre ;
- l'autorité territoriale apprécie les cas exceptionnels ;
- le maintien du salaire est assuré pendant l'absence de l'agent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Point effectué par Jean-François FADY

- Présentation du bilan financier de la commune de Bagnols 2023 qui a été élaboré par le Trésor public.
- Organisation des élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet – tenue du bureau de vote
- Rond-point du Plan : travaux prévus début 2025
- Tournage film France TV au Château pendant la semaine du 15 juillet ; demande d'espace public (parking et salle des Deux Joseph)

Point effectué par Anne LEROUX

- Baisse des effectifs prévus à la rentrée : 67 enfants répartis en 3 classes
- Organisation du ménage d'été pour l'école
- Périscolaire : changement de prestataire cantine pour RPC et nouveau matériel
- Recrutement en cours pour le périscolaire pour la rentrée 2024-2025
- Maëlys, stagiaire de 4^{ème}, sera accueillie à l'école fin juin.

Point effectué par Laurent GAY

- Travaux toit et plafonds d'une salle de classe aux vacances de la Toussaint 2024
- Devis en cours pour remplacement de la baie vitrée de la salle des Marronniers et les stores de l'école
- Réunion SAVA/Crédit mutuel en vue des travaux du lotissement du Plan 3
- Organisation commande commune fioul domestique + GNR
- Nino, lycéen de seconde, sera accueilli en stage du lundi 17 juin au vendredi 28 juin par les agents techniques.

Point effectué par Audrey BARON-GUTTY

- Remerciement pour le don de 1000 euros de l'AML pour le projet de restauration de l'église
- Etude préalable pour la restauration de la sculpture Sainte-Catherine d'Alexandrie, classée au titre des Monuments Historiques ; l'étude est financée par l'association Mémoire et Patrimoine.
- Diagnostic des cloches de l'église et de l'horloge de la mairie en juillet

Point effectué par Thierry TRONCY

- Composteurs individuels : 153 commandes pour Bagnols ; distribution prévue en septembre 2024
- Démarche performancielle : remplacement des éclairages publics de la commune (91 points lumineux) par de l'éclairage LED et téléreport ; mise à niveau des 11 armoires de pilotage

QUESTIONS DIVERSES

- Talents Bagnolais : samedi 22 et dimanche 23 juin 10h-18h
- Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins et Géo-événement : samedi 22 juin 17h-22h
- Prochaine séance du Conseil municipal : **jeudi 11 juillet 2024 à 20 heures**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance

Audrey BARON-GUTTY

Le maire

Jean-François FADY